

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03914

Numéro SIREN : 803 468 024

Nom ou dénomination : 2 i 050

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/023853

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2018/023853**  
n°de gestion : **2014B03914**  
n°SIREN : **803 468 024 RCS Lyon**

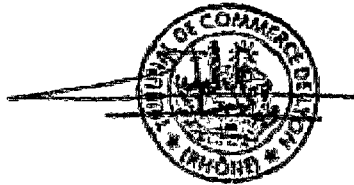
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 30/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 i 050 - Société à responsabilité limitée  
26 quai Arloing 69009 Lyon -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5084690

21 050 SARL 26 Quai Arloing 69009 LYON

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise 21 050 SARL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 | 1 | 3 |  
 Adresse de l'entreprise 26 Quai Arloing 69009 LYON Durée de l'exercice précédent \* 1 | 1 | 2 |  
 Numéro SIRET \* 8 | 0 | 3 | 4 | 6 | 8 | 0 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 Néant  \*

				Exercice N clos le <u>31   11   2017</u>	
		Baut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrens	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 679	21 934
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	27 322	27 322
TOTAL (II)	BJ	BK	8 679	49 256	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	799 134	799 134
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 001 562	1 001 562
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	56 571	56 571
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	7 569	7 569	
TOTAL (III)	CJ	CK	1 864 835	1 864 835	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	8 679	1 914 091

Renvois (1) Dont droit au bail. (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an. CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks Créances

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		21 050 SARL		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	100 000 )		DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	110 256
	Report à nouveau			DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	388 616
	Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	608 872	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	23 000
	Provisions pour charges			DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	23 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	123 924
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	124 526
	Dettes fiscales et sociales			DY	652 571
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA	381 197	
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	<b>TOTAL (IV)</b>		EC	1 282 219	
	Écarts de conversion passif *			ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	1 914 091	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	1 282 219	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		21 050 SARL		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
			services *	FG	3 852 712	FH		FI
				FJ	3 852 712	FK		FL
	Chiffres d'affaires nets *						3 852 712	
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
						FR		
						FS		
						FT		
						FU		
						FV		
						FW		
						FX		
						FY		
						FZ		
						GA		
						GB		
						GC		
						GD		
						GE		
						GF		
						GG		
						GH		
						GI		
						GJ		
						GK		
						GL		
						GM		
						GN		
						GO		
						GP		
						GQ		
						GR		
						GS		
						GT		
						GU		
						GV		
						GW		

(RENVOIS : voir tableaux n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



## COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		21 050 SARL		Néant <input type="checkbox"/>			
				<b>Exercice N</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 793		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	1 793		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	119		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	119		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>							
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HI	1 674			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	132 531			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	3 974 903			
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	3 586 287			
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>							
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP		
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du CGI)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	97 189	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
AMENDES ET PENALITES			119	Produits exceptionnels			
PDTS EXOS ANTERIEURS				1 793			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/12/2016 au 31/12/2017 (13 mois)			Néant Exercice précédent 30/11/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	30 613	8 679	21 934	23 763	- 1 829
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	27 322		27 322	12 444	14 878
<b>TOTAL (I)</b>	<b>57 935</b>	<b>8 679</b>	<b>49 256</b>	<b>36 207</b>	<b>13 049</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	799 134		799 134	764 891	34 243
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	7 708		7 708		7 708
. Personnel	600		600	500	100
. Organismes sociaux	4 009		4 009	1 116	2 893
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	57 700		57 700	8 061	49 639
. Autres	931 545		931 545	638 934	292 611
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	56 571		56 571	2 041	54 530
Charges constatées d'avance	7 569		7 569	5 147	2 422
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 864 835</b>		<b>1 864 835</b>	<b>1 420 691</b>	<b>444 144</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 922 770</b>	<b>8 679</b>	<b>1 914 091</b>	<b>1 456 899</b>	<b>457 192</b>

Certifié conforme à l'original.



## Bilan (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	du 01/12/2016 au 31/12/2017 (13 mois)	Exercice précédent 30/11/2016 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000 Euros)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	10 000	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	110 256	606	109 650
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	388 616	314 650	73 966
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>608 872</b>	<b>420 256</b>	<b>188 616</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	23 000	23 000	
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>23 000</b>	<b>23 000</b>	
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	123 924	2 906	121 018
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 758	- 1 758
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 526	114 146	10 380
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	127 056	151 509	- 24 453
. Organismes sociaux	85 238	107 341	- 22 103
. Etat, impôts sur les bénéfices	154 582	124 725	29 857
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	206 445	150 763	55 682
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	79 251	62 338	16 913
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	381 197	298 156	83 041
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 282 219</b>	<b>1 013 642</b>	<b>268 577</b>
Ecart de conversion passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 914 091</b>	<b>1 456 899</b>	<b>457 192</b>

## Annexe

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 13 mois.  
L'exercice précédent clos le 30/11/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 914 090,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 388 615,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

La société est concernée par la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

**AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Comptabilisation de la créance (N et exercices précédents) en compte 448700 et du montant préfinancé par la BPI en compte 444000, la contrepartie (relative à l'exercice) étant comptabilisée au crédit du compte 649000. Ce produit n'est pas imposable fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- de reconstitution de leur fonds de roulement

**FAITS MARQUANTS**

La société a changé de date de clôture : son exercice social se termine désormais au 31 décembre. Par exception, l'exercice clos au 31 décembre 2017 a une durée de 13 mois.

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 57 935 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				30 613
Immobilisations corporelles	28 725	1 888		27 322
Immobilisations financières	12 444	27 566	12 688	27 322
<b>TOTAL</b>	<b>41 169</b>	<b>29 454</b>	<b>12 688</b>	<b>57 935</b>

Amortissements et provisions d'actif = 8 679 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				8 679
Immobilisations corporelles	4 962	3 717		
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>4 962</b>	<b>3 717</b>		<b>8 679</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations générales	26 095	7 409	18 686	10 ans.
Matériel de bureau & informatique	4 518	1 270	3 248	3 à 5 ans.
<b>TOTAL</b>	<b>30 613</b>	<b>8 679</b>	<b>21 934</b>	

Etat des créances = 1 835 587 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	27 322		27 322
Actif circulant & charges d'avance	1 808 264	1 808 264	
<b>TOTAL</b>	<b>1 835 587</b>	<b>1 808 264</b>	<b>27 322</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 284 241 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	284 241
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>284 241</b>

Charges constatées d'avance = 7 569 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

*Informations complémentaires sur le bilan actif*CREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

CREANCES CLIENTS : 73 962 E

FOURNISSEURS DEBITEURS : 819 E

COMPTES COURANTS : 623 918 E

AUTRES DEBITEURS DIVERS : 23 386 E

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 100 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100 000	1	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>100 000</b>	<b>1</b>	<b>100 000</b>

Provisions = 23 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	23 000				23 000
<b>TOTAL</b>	<b>23 000</b>				<b>23 000</b>

Etat des dettes = 1 282 219 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	123 924	123 924		
Fournisseurs	124 526	124 526		
Dettes fiscales & sociales	652 571	652 571		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	381 197	381 197		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 282 219</b>	<b>1 282 219</b>		

Charges à payer par postes du bilan = 102 857 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	13 195
Dettes fiscales & sociales	89 662
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>102 857</b>

Informations complémentaires sur le bilan passif

Dettes concernant les entreprises liées :

DETTES FOURNISSEURS :	70 543 E
CLIENTS CREDITEURS :	0 E
COMPTES COURANTS :	124 004 E
AUTRES CREDITEURS DIVERS :	77 692 E

**Annexes (suite)****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Ventilation du chiffre d'affaires = 3 852 712 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<b>Nature du chiffre d'affaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Prestations de services	3 844 416	99,78 %
Produits des activités annexes	8 296	0,22 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 852 712</b>	<b>100.00 %</b>

**Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**Annexes (suite)****AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	<b>Montant</b>
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 500
<b>TOTAL</b>	<b>3 500</b>

**Identité société-mère consolidant les comptes de la société**

SAS AEQUOR  
445 Rue Lavoisier  
38330 MONTBONNOT ST MARTIN

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

NEANT

**Autres informations complémentaires**

EFFECTIF MOYEN = 63 salariés

**ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.

**Annexes (suite)****DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 284 241 E**

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
Etat - prod. a recevoir( 44870000 )	269 383
Produits a recevoir( 46870000 )	14 858
<b>TOTAL</b>	<b>284 241</b>

**Charges constatées d'avance = 7 569 E**

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constatees d'avance( 48600000 )	7 569
<b>TOTAL</b>	<b>7 569</b>

**Charges à payer = 102 857 E**

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fournisseurs fact non parvenues( 40810000 )	13 195
<b>TOTAL</b>	<b>13 195</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
Dettes prov. congés payés( 42820100 )	308
Dettes ifm/icp( 42820200 )	9 292
Charges sur congés à payer( 43820100 )	49
Charges sur ifm/icp( 43820200 )	3 531
Charges à payer( 43860000 )	10 488
Ta+fp( 44861000 )	65 994
<b>TOTAL</b>	<b>89 662</b>

**Annexes (suite)****COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet MEUNIER Expert Conseil, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2I 050 SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	1 914 091
Chiffre d'affaires hors taxes	3 852 712
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	388 616

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour MEUNIER Expert Conseil  
Fait à GRENOBLE

2 i 050

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL :  
26 Quai Arloing – 69009 LYON**

**RCS LYON 803 468 024**

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 25 JUN 2018 A 14H30**

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT  
ET LE VINGT-CINQ JUIN A 14H30

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « 2 i 050 », au capital de 100.000 €, se sont réunis au 9 avenue de Constantine, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

- La société **2ID**, représentée par son Président la Société FINANCIERE SAIN VIAL prise en la personne de son gérant Monsieur Nicolas CUYNAT, propriétaire de SOIXANTE-SEIZE MILLE (76.000) parts sociales numérotées de 1 à 38.000 et de 50.001 à 88.000, ci.....76.000 parts

- Madame Ana **DA COSTA PINTO**, propriétaire de VINGT-QUATRE MILLE (24.000) parts sociales numérotées de 38.001 à 50.000 et de 88.001 à 100.000, ci.....24.000 parts

**TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS  
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

**CI.....100.000 parts**

L'assemblée est présidée par Mme Ana DA COSTA PINTO en sa qualité de gérante et associée.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée réunissant ainsi l'intégralité des parts sociales, soit 100.000 parts, est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants qui ont été adressés aux associés et mis à leur disposition au siège social, à savoir :

- la copie des lettres de convocations adressées aux associés et comportant l'ordre du jour

*AP* *m*

- le rapport de gestion de la gérance
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- le bilan, compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que l'inventaire à la même date
- un exemplaire des statuts à jour

La totalité des associés donne acte à la gérance de ce que l'ensemble des formalités de convocation d'assemblée et de communication leur a été remise selon les formes prévues par la Loi.

Le Président rappelle que le texte des résolutions, le rapport de gestion de la gérance, le rapport de la gérance sur les conventions, le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2017 ont été remis aux associés quinze jours avant l'assemblée, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social pendant la même période.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :


- lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et examen des comptes arrêtés à ladite date
- approbation desdits comptes et rapport
- quitus à la gérance de sa gestion au cours de l'exercice considéré
- affectation des résultats
- lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L223-19 du Code de commerce
- approbation des conventions visées par l'article L-223-19 du Code de commerce éventuellement passées entre le gérant et la Société ou entre un associé et la Société, directement ou indirectement
- rémunération de la gérance pour l'exercice en cours

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion de la gérance, ainsi que du bilan, du compte de résultat et de l'annexe arrêtés au 31 décembre 2017.

Il donne également lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions.

La gérance déclare se tenir à la disposition des membres de l'assemblée pour leur donner toute précision et explication supplémentaires et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion de la gérance exposant la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, son évolution prévisible, les événements importants depuis le 31 décembre 2017 jusqu'à ce jour, les activités en matière de recherche et de développement,

- du bilan, du compte de résultat et de l'annexe au 31 décembre 2017

approuve lesdits comptes et bilan ainsi que les termes du rapport de gestion de la gérance tels qu'ils ont été présentés dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties,

et donne en conséquence quitus entier et sans réserve à la Gérance de sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts, la gérance informe l'assemblée des associés que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des dépenses et charges non déductibles fiscalement. Les amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement se sont élevés à 7.122 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : L'UNANIMITE.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI la ventilation des dividendes distribués au titre des deux premiers exercices, cet exercice étant le troisième :

	<b>Dividende global</b>	<b>Avec Abattement (taux)</b>	<b>Sans abattement</b>
30.11.2015	90.000,00 €	-	90.000,00 €
30.11.2016	200.000,00 €	48.000,00 € (40%)	152.000,00 €

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 388.615,99 € de la manière suivante :

- distribution d'un dividende de 3,5 euros par part sociale, soit.....350.000,00 €  
éligible à l'abattement de 40%, à concurrence de 84.000 €, correspondant à la quote-part de dividendes revenant à Mme Ana DA COSTA PINTO

- le solde au poste Autres Réserves.....38.615,99 €  
Lequel sera porté de 110.256,21 € à 148.872,20 €.

AR

~

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : **L'UNANIMITE**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L-223-19 du Code de commerce,

Approuve les termes de ce rapport et constate que les conventions ci-après ont été conclues et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, savoir :

- avec la Société 2ID, associée :

- contrat de licence de marque « ILLICO INTERIM » et de prestation de communication : 118.921 € H.T., montant constaté en charge.
- convention de service portant sur la maintenance informatique : 656 € H.T., montant constaté en charge.

- avec la Société MARE NOSTRUM, associée indirecte :

- conventions de services portant sur maintenance informatique, services comptabilité et paye, services juridiques : 9.686 € H.T., montant constaté en charge.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à : **L'UNANIMITE**.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Décide de fixer la rémunération mensuelle brute de Madame Ana DA COSTA PINTO au titre de ses fonctions de gérante pour l'exercice en cours, savoir :

- une partie fixe de 6.000 € brut outre la prise en charge des cotisations obligatoires et facultatives,
- une partie variable : une prime mensuelle brute correspondant à 5 % de la marge brute globale HT de la Société 2 i 050.

Cette prime n'est déclenchée qu'à partir d'une marge brute mensuelle globale réalisée d'un montant de 4 500 €.

- une partie variable : une prime mensuelle brute correspondant à 5 % de la marge brute globale HT de l'établissement secondaire de la Société 2 i 050 non conditionnée par la réalisation d'une marge brute mensuelle minimale.

AR ~

Par « marge brute réalisée », il faut ainsi entendre que tout impayé non couvert par le remboursement de l'assurance-crédit sera déduit de la marge brute pour le calcul des commissions.

La commission sera calculée suite à l'établissement mensuellement d'états intermédiaires de marge brute globale (calculée par le logiciel de la Société 2 i 050) et selon la formule suivante :

(Marge Brute réalisée mensuelle globale – 4 500 euros) X 5% = commission

Outre cette condition de franchise, la prime mensuelle est indexée sur quatre objectifs qui, non remplis, grèveront le montant de la prime mensuelle de 2,5 % chacun.

La détermination du taux de chaque objectif susceptible de grever la prime mensuelle, qui conditionne la rémunération variable de la gérante est appréciée au regard des critères de qualité fixés au niveau du groupe 2 ID et pourront donc être modifiés unilatéralement, compte tenu à la fois :

- du contexte économique où se situe l'entreprise
- des résultats de l'entreprise
- des résultats personnels de Madame Ana DA COSTA PINTO

S'il a atteint le montant de la franchise, Madame Ana DA COSTA PINTO percevra ainsi l'intégralité de la prime mensuelle à condition de remplir les quatre objectifs suivants :

*Pour la rémunération du mois M, payée le 12/M+1, tous les indicateurs pris en compte sont ceux calculés en M-1.*

*Exemple : Pour la rémunération de Juin 2018 payé le 12 Juillet 2018, les indicateurs pris en compte sont ceux de Mai 2018.*

**Objectif Qualité n°1** : obtenir un taux de 90 % des factures produites pour M-1 envoyées à la date du 6 du mois M.

**Objectif Qualité n°2** : obtenir un taux de retour des contrats clients signés de 85% sur une période de 52 semaines glissantes le dernier jour ouvré de M-1.

**Objectif Qualité n°3** : obtenir un taux de retour des contrats personnels signés de 85% sur une période de 52 semaines glissantes le dernier jour ouvré de M-1.

**Objectif Qualité n°4** : obtenir un taux de 85% de visites médicales valides à la date de communication mensuelle de cet indicateur par l'agence le dernier jour ouvré de M-1.

La commission sera calculée selon la formule suivante :

- 1) Total des règlements reçus sur la période M-1.
- 2) Calcul de la marge brute pour les factures pour lesquelles un règlement a été reçu.
- 3) Déduction de la franchise de 4 500€



- 4) Calcul de la commission de 5% de la MB-franchise.
- 5) Paiement entre 90% et 100% de cette base de commission en fonction de l'atteinte des quatre objectifs Qualité exposés ci-dessous (chacun de ces 4 taux, représentant 2,5% de la base de commission).

**Toute facture non réglée 90 jours après la date d'échéance contractuelle n'entrera pas dans le calcul de la commission.**

La prime mensuelle et les indicateurs seront toujours évalués et calculés sur le mois précédent le mois de la rémunération.

Cette commission brute sera soumise à cotisations sociales.

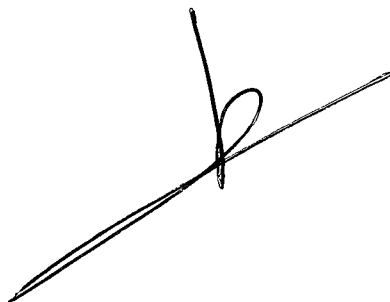
Mme Ana DA COSTA PINTO, étant intéressée à la présente convention, se retire du vote conformément à l'article L-223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix des associés ayant droit de vote, est adoptée à : **L'UNANIMITE.**

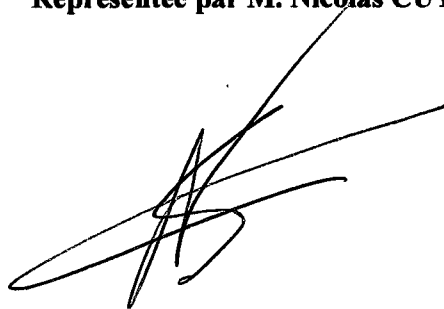
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents ou représentés.

**Mme Ana DA COSTA PINTO**



**Pour la Société 2ID  
La Société FINANCIERE SAIN VIAL  
Représentée par M. Nicolas CUYNAT**



2 i 050

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100.000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL :  
26 Quai Arloing – 69009 LYON**

**RCS LYON 803 468 024**

**TEXTE DE LA RESOLUTION DE L’AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET  
VOTEE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 25 JUN 2018 A 14H30**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L’Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir rappelé conformément à l’article 243 bis du CGI la ventilation des dividendes distribués au titre des deux premiers exercices, cet exercice étant le troisième :

	<b>Dividende global</b>	<b>Avec Abattement (taux)</b>	<b>Sans abattement</b>
30.11.2015	90.000,00 €	-	90.000,00 €
30.11.2016	200.000,00 €	48.000,00 € (40%)	152.000,00 €

Décide d’affecter le bénéfice de l’exercice s’élevant à 388.615,99 € de la manière suivante :

- distribution d’un dividende de 3,5 euros par part sociale, soit.....350.000,00 €  
éligible à l’abattement de 40%, à concurrence de 84.000 €, correspondant à la quote-part de dividendes revenant à Mme Ana DA COSTA PINTO

- le solde au poste Autres Réserves.....38.615,99 €  
Lequel sera porté de 110.256,21 € à 148.872,20 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à : L’UNANIMITE

Certifié conforme  
La gérance

